

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 4 décembre 2025**

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	HERRMANN Nadine
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	

### **Conseillers suppléés**

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

GUERRIN Bernard	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
TRONCIN Dominique	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	GRUET Olivier	
EMONIN Laurent	MATHEZ Christian	

---

**Objet : Cession de terrain à Monsieur BAIocco**

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Considérant que Monsieur Stéphane BAIocco est propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°353 située chemin des Grandes Gauguelues à Dole, sur laquelle il projette la construction de maisons,

Considérant qu'il a exprimé, parallèlement, son intérêt auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour implanter un projet de cellules artisanales et de services sur la zone d'activités économiques « Les Grandes Épenottes »,

Considérant que ce projet, à vocation économique, porte sur la parcelle cadastrée section DE n°35, d'une superficie de 6 365 m<sup>2</sup>, jouxtant la parcelle dont il est déjà propriétaire,

Considérant qu'à la suite d'échanges entre les parties, un accord est intervenu pour la cession de ladite parcelle au prix de 45 €/m<sup>2</sup> HT,

Considérant toutefois que cette opération doit être encadrée par les conditions suivantes :

- Les deux opérations menées sur les parcelles AI n°353 et DE n°35 devront être desservies par un seul et même accès sur la rue Léon BEL via la parcelle DE n°35, objet de la cession, aucun accès ne pouvant être autorisé par le chemin des Grandes Gauguelues,
- Monsieur BAIocco devra déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme afférentes à l'aménagement de la parcelle DE n°35 avant le 30 juin 2026,

Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la cession au profit de Monsieur Stéphane BAIocco de la parcelle cadastrée section DE n° 35 d'une superficie de 6 365 m<sup>2</sup>,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 45 €/m<sup>2</sup> hors taxe auquel s'ajoute une TVA sur marge,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Stéphane BAIocco dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :

- Créer un seul et même accès sur la rue Léon Bel via la parcelle DE n°35, objet de la cession pour desservir les deux opérations menées sur les parcelles AI n°353 et DE n°35,
- Déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme afférentes à l'aménagement de la parcelle DE n°35 avant le 30 juin 2026,

Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,

- Verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en cas de revente de tout ou partie du terrain bâti ou non dans le délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, une indemnité hors taxe, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 45 €/m<sup>2</sup> hors taxe,
- Commencer les travaux de construction dans les 24 mois à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme portant sur l'aménagement,

Etant entendu que si cette dernière condition n'était pas satisfaite, l'acquéreur s'engage à revendre les terrains à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole moyennant le prix initial augmenté des frais de notaire afférents,



**CESSION A LA SCI BAIOTTO**

